



## **EMERAUDE CLASSIC CUP SAINT MALO, 10 AU 15 AOUT 2026 AVENANT N° 1 A L'AVIS DE COURSE**

**Article 1- L'article 5 de l'AC est modifié comme suit :**

### **5 Droits à payer**

**5.1-** Le montant des frais d'inscription à payer sont classés en 3 catégories suivant la longueur hors tout des bateaux :

-Catégorie 1 : bateaux de longueur hors tout comprise entre 10 et 15 m : 350 € y compris le diner des équipages du 13 aout pour 3 personnes.

-catégorie 2 : bateaux dont la longueur hors tout est comprise entre 15 et 20 m : 500 € y -compris le diner des équipages du 13 aout pour 5 personnes.

-Catégorie 3 : bateaux de longueur hors tout supérieure à 20 m : 800 € y compris le diner des équipages du 13 aout pour 7 personnes.

### **5.2- Prestations offertes**

**5.2.1** Le pot d'accueil du 10 aout est offert par la SNBSM, le cocktail du 15 aout est offert par la ville de Saint Malo ; en ce qui concerne le diner des équipages du 13 aout, il est demandé une participation de 30 € aux équipiers au-delà de 3 personnes pour les voiliers inscrits en catégorie 1, au-delà de 5 personnes pour les voiliers inscrits en catégorie 2 et au-delà de 7 personnes pour les voiliers inscrits en catégorie 3.

**5.2.2** Les frais portuaires du 10 au 15 aout (lamanage dans l'écluse du Naye, stationnement au ponton quai Duguay Trouin branchement eau et électricité) sont compris dans les droits à payer et seront réglés par l'organisateur.

**5.3-** les participants devront obligatoirement acquitter leur inscription, accompagnée du formulaire d'inscription dument rempli, avant le 1<sup>er</sup> juin 2026

## **Article 2- L'article 8 de l'AC est modifié comme suit :**

**8 PROGRAMME PREVISIONNEL** (*Pouvant être modifié par les IC et avenants en fonction des conditions météorologiques et de navigation*) :

**Le lundi 10 aout 2026** : Arrivée des concurrents : Entrée des bateaux au bassin Vauban et passage pertuis pour gagner bassin Duguay Trouin.

Chaque bateau s'organise pour un amarrage à son poste attribué, terminé pour 17h30  
Accueil des participants ponton quai DUGUAY TROUIN et confirmation des inscriptions  
18h30 Briefing des personnes en charge des bateaux suivi d'un pot de bienvenue des équipages, offert par la SNBSM à la TRINQUETTE quai du bajoyer, bassin Vauban.

**Le mardi 11 aout :**

**8 H 43** : Présentation des bateaux au sas bassin Vauban pour passage écluse

10 H 30 : signal d'avertissement pour parcours en baie

Arrivée vers 15 H 00

16 H 45 : passage écluse et accostage ponton quai DUGUAY TROUIN

18h30 Briefing des personnes en charge des bateaux

Soirée libre

**Le mercredi 12 aout :**

**9 H 44** : Présentation des bateaux au sas bassin Vauban pour passage écluse

12 H 00 : signal d'avertissement pour parcours en baie

Arrivée vers 16 h 00

**17 H 30** : Passage écluse et accostage ponton quai DUGUAY TROUIN

19h Briefing des personnes en charge des bateaux

Soirée libre

**Le jeudi 13 aout :**

**8 H 32** : Présentation des bateaux au sas bassin Vauban pour passage écluse

11 H 00 : signal d'avertissement pour parcours en baie

Arrivée vers 17 H 00

**18 H 15** passage écluse et accostage ponton quai DUGUAY TROUIN

20 H 00 : Briefing des personnes en charge des bateaux suivi du diner des équipages, selon article 5.2 tel qu'indiqué à l'article1 du présent avenant.

**Le vendredi 14 aout :**

**11H15** : Présentation des bateaux au sas bassin Vauban pour passage écluse

12 H 30 : signal d'avertissement pour parcours en baie

Arrivée vers 17 H 00

**19 H 00** passage écluse et accostage ponton quai DUGUAY TROUIN

20 H 30 : Briefing des personnes en charge des bateaux

Soirée libre

**Le samedi 15 aout :**

**12 H 00** : Présentation des bateaux au sas bassin Vauban pour passage écluse

13 H 30 : signal d'avertissement pour parcours en baie

Arrivée vers 18 h 00

**19 H 30** : Passage écluse et accostage ponton quai DUGUAY TROUIN

21 H 00 Remise des prix suivie d'un cocktail offert par la ville de Saint Malo

Avenant publié le 15 mai 2026

Jean Claude Le Fur